# MALAISIE

# Environnement opérationnel

#### Contexte

La Malaisie n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés ni de son Protocole et ne dispose pas de régime d'asile destiné à réguler le statut et les droits des réfugiés. L'absence de cadre juridique relatif à l'asile est une grande source d'incertitude pour les réfugiés qui vivent dans le pays. Cet environnement de protection constitue d'autant plus un défi pour le HCR que la Malaisie accueille quelque 3 millions de migrants, dont 1,9 million d'individus considérés comme clandestins

La législation malaisienne ne fait pas de distinction entre les réfugiés et les migrants sans

papiers. Les réfugiés sont donc susceptibles d'être arrêtés pour infraction à la législation sur l'immigration et risquent d'être placés en détention, poursuivis en justice, soumis à la flagellation et expulsés du pays. Les ONG nationales ne disposent guère des moyens nécessaires pour venir en aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, tandis que les ONG internationales ne sont pas en mesure d'opérer dans le pays.

Cependant, certaines évolutions positives ont pu être observées en 2010 et au premier trimestre 2011. Le HCR a notamment eu la possibilité de soumettre des propositions au Gouvernement en vue d'instaurer un cadre juridique et administratif pour la gestion de l'asile et l'assistance aux réfugiés. L'Organisation a également pu plaider auprès des autorités pour que celles-ci accordent aux réfugiés le droit de travailler, ainsi qu'un meilleur accès à l'éducation et aux soins de santé. Enfin, le HCR a continué à encourager la Malaisie à signer la Convention de 1951 relative aux réfugiés et son



Protocole de 1967. Le Gouvernement a indiqué qu'il étudiait actuellement ces propositions.

Bien que la coopération avec les autorités malaisiennes se soit régulièrement améliorée, l'absence de cadre de protection juridique et la faiblesse des structures administratives en matière d'asile placent de nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR dans une situation précaire. Ne pouvant guère faire appel aux ressources de l'État pour prendre en charge les réfugiés, le bureau du HCR en Malaisie continue de remplir la mission qui lui est confiée au titre de son mandat en ce qui concerne l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié. Il continue également à surveiller les centres de détention et à œuvrer pour la libération des réfugiés, tout en soutenant les programmes de santé, d'éducation et d'autosuffisance communautaire et en favorisant la recherche de solutions durables pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

## Chiffres prévisionnels pour la Malaisie

TVDF DF	ORIGINE	JAN 2012		DÉC. 2012 - JAN. 2013		DÉC. 2013	
TYPE DE POPULATION		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Myanmar	80 500	80 500	86 400	86 400	92 000	92 000
	Pays divers	5 400	5 400	5 500	5 500	5 900	5 900
Demandeurs d'asile <sup>1</sup>	Myanmar	7 000	7 000	7 700	7 700	8 400	8 400
	Pays divers	3 000	3 000	3 300	3 300	3 600	3 600
Apatrides	Apatrides	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000	41 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Philippines	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Total		216 900	216 900	223 900	223 900	230 900	230 900

Selon le HCR, qui se fonde sur les listes fournies par les communautés réfugiées en Malaisie, le pays abrite 10 000 demandeurs d'asile non enregistrés qui présentent le même profil que la population actuelle de demandeurs d'asile et de réfugiés, et dont l'enregistrement et la détermination du statut progressent peu à peu.



Aucun changement significatif n'est à prévoir dans la situation des populations qui relèvent de la compétence du HCR en Malaisie. Les chiffres avancés par l'Organisation, qui estime qu'environ 15 000 nouveaux demandeurs d'asile arriveront dans le pays en 2012, sont fondés sur la moyenne des arrivées annuelles et sur la situation qui règne dans les pays dont proviennent les réfugiés.

#### Besoins

La population qui relève de la compétence du HCR en Malaisie est composée d'un grand nombre de réfugiés urbains, de petits groupes d'apatrides et de réfugiés philippins installés à Sabah. Elle englobe également un grand nombre de musulmans originaires du nord de l'État de Rakhine, au Myanmar, qui sont à la fois considérés comme des réfugiés et des apatrides.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant en milieu urbain sont ceux dont la situation préoccupe le plus le Haut Commissariat. En l'absence de toute protection juridique, ceux-ci sont quotidiennement confrontés à de graves problèmes de protection. La plupart des réfugiés sont peu susceptibles de trouver des solutions durables en Malaisie, bien que plusieurs groupes d'apatrides, de même que les réfugiés philippins installés à Sabah, jouissent d'un certain degré d'intégration et aient de plus grandes chances d'obtenir le statut de résident permanent ou la naturalisation.

Les priorités du HCR en Malaisie consisteront à améliorer l'environnement de protection, à accroître la capacité des personnes à satisfaire leurs propres besoins et à accéder aux services essentiels, à aider les communautés à devenir autosuffisantes et à répondre aux besoins des individus les plus vulnérables. L'Organisation entend trouver des solutions durables par le biais du rapatriement librement consenti, de l'intégration sur place ou de la réinstallation dans un pays tiers. Compte tenu du nombre important de migrants qu'accueille la Malaisie et de son besoin constant de main-d'œuvre étrangère, il serait également

possible d'améliorer les conditions de vie des réfugiés en les amenant au même niveau que celui des migrants légaux.

# Stratégie et activités

En 2012, le HCR continuera à exhorter le Gouvernement à promulguer un cadre juridique pour la protection des personnes relevant de sa compétence et à mettre en place un cadre administratif pour assurer l'application du droit des réfugiés. L'Organisation continuera à poursuivre son objectif à plus long terme, qui est d'obtenir l'adhésion de la Malaisie à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à son Protocole de 1967. Dans le même temps, elle cherchera à obtenir des améliorations spécifiques du cadre juridique et administratif et de l'accès au marché du travail et aux services offert aux réfugiés.

Les relations de travail entre le Haut Commissariat et le Gouvernement malaisien ont continué à s'améliorer. Un dialogue

# Objectifs et cibles prioritaires en 2012

# Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Améliorer l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié, ainsi que leur qualité.
  - Les procédures de détermination du statut de réfugié sont conformes aux normes internationales.
  - 90 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à ces procédures.
  - Les demandeurs d'asile sont informés du résultat de leur demande dans un délai de 70 jours après le premier entretien et de 110 jours après l'interjection d'un appel.

#### Besoins et services essentiels

- Améliorer l'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR.
  - 75 pour cent de ces personnes ont accès à des soins de santé primaire.

- Offrir un accès optimal à l'éducation à la population relevant de la compétence du HCR.
  - 10 pour cent des membres de cette population âgés de 12 à 17 ans suivent un enseignement secondaire.
  - 85 pour cent des membres de cette population âgés de 6 à 11 ans suivent un enseignement primaire.

#### Autonomisation et autosuffisance communautaires

- Accroître l'autosuffisance et les moyens de subsistance de la population relevant de la compétence du HCR.
  - 40 pour cent des membres de la population âgés de 18 à 59 ans travaillent à leur compte pendant plus de 12 mois.
- La mobilisation communautaire est renforcée et étendue.
  - 10 pour cent des structures de direction/gestion sont dirigées par des femmes.

#### Présence du HCR en 2012

- Nombre de bureaux
- □ Effectifs totaux 133
  Internationaux 11
  Nationaux 45
  JEA 2
  VNU 4
  Autres 71

constructif s'est instauré dans divers domaines, tels que la reconnaissance des documents délivrés par le HCR et l'amélioration de l'accès aux réfugiés placés en centre de rétention des migrants. Cependant, de nombreux autres points requièrent encore des avancées, comme l'accès à l'emploi et l'amélioration de l'éducation et des soins de santé pour les personnes relevant de la compétence du HCR.

Compte tenu de l'absence de cadres juridique et administratif pour protéger les réfugiés et de la non-participation des autorités à l'accueil et au traitement des personnes relevant de la compétence du HCR, ce dernier continuera à enregistrer les demandeurs d'asile, à déterminer leur statut et à leur fournir des documents d'identité. L'enregistrement concernera à la fois les demandeurs d'asile n'ayant pas encore été enregistrés et les nouveaux arrivants. Le HCR continuera à intervenir pour prévenir l'arrestation, la détention et le refoulement des personnes qui relèvent de sa compétence, ainsi que pour obtenir leur libération si nécessaire.

Le HCR tentera d'obtenir la réinstallation de la majorité des réfugiés présents en Malaisie. Parallèlement, il plaidera auprès du Gouvernement pour que des solutions locales et temporaires soient accordées, sous forme de permis de séjour et de travail, aux groupes de réfugiés musulmans originaires du nord de l'État de Rakhine, au Myanmar. Afin de diversifier les réinstallations dans différents pays d'accueil, qu'ils soient anciens ou récents, l'Organisation œuvrera pour que des possibilités de réinstallation équitables et équilibrées soient offertes aux divers groupes ethniques originaires du Myanmar et d'autres pays.

Le HCR continuera également à aider ses partenaires à dispenser une assistance humanitaire aux personnes relevant de sa compétence dans le domaine des besoins et des services essentiels, en mettant plus particulièrement l'accent sur la santé, l'éducation, le développement communautaire et l'autosuffisance.

De plus, le HCR plaidera auprès des autorités malaisiennes, au niveau national et local, pour que les musulmans philippins installés à Sabah et les autres populations apatrides soient autorisés à demeurer dans le pays. Il mobilisera des organisations issues de la société civile pour obtenir une meilleure compréhension de la situation et identifier toute possibilité de changement. Si des fonds suffisants sont mis à sa disposition, le HCR développera progressivement ses activités à Sabah, afin d'atteindre ses cibles stratégiques.

#### Contraintes

Bien que le Gouvernement malaisien envisage depuis longtemps d'octroyer des permis de séjour aux réfugiés musulmans originaires du nord de l'État de Rakhine, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet et les délais demeurent incertains. En attendant, le HCR continuera d'exhorter les autorités à accorder aux réfugiés le droit de travailler, ce qui aurait un énorme impact sur cette population.

Les capacités des partenaires du Haut Commissariat demeurent limitées, en raison principalement de l'absence des ONG internationales. Les partenaires locaux du HCR sont déterminés à porter assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, mais leurs programmes sont d'une ampleur modeste et leur capacité d'expansion demeure restreinte. À l'heure actuelle, les partenaires qui contribuent au bien-être des réfugiés et leur procurent une assistance en Malaisie sont incapables de mobiliser les ressources nécessaires pour élargir l'aide humanitaire qui leur est offerte.

# Organisation et mise en œuvre

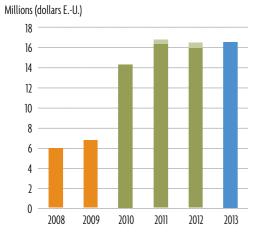
#### Coordination

La stratégie opérationnelle du HCR en Malaisie nécessitera une étroite coopération avec ses partenaires. La contribution de la société civile et des ONG, du Gouvernement malaisien et des réfugiés eux-mêmes jouera un rôle central dans cette action commune. Compte tenu du grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains, les populations réfugiées devraient constituer des partenaires essentiels quant à l'effort de développement communautaire déployé pour répondre à un large éventail de besoins en matière de protection et d'assistance.

#### Informations financières

Le budget 2012 reflète les besoins de l'ensemble des populations relevant de la compétence du HCR en Malaisie, tout en tenant compte de ses capacités de mise en œuvre. Il marque une légère diminution par rapport au budget 2011, car certains postes informatiques auparavant implantés à Kuala Lumpur ont été transférés dans d'autres lieux. En fonction des fonds disponibles, le HCR orientera en priorité ses activités sur les problèmes de protection les plus graves auxquels seront exposées les personnes relevant de sa compétence.

# Budget du HCR en Malaisie 2008 - 2013



# Budget annuel Programme pour les réfugiés Programme pour les apatrides Budget 2013

# Budget 2012 pour la Malaisie (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL				
Environnement de protection favorable							
Instruments régionaux et internationaux	0	61 544	61 544				
Droit et politique générale	122 595	53 544	176 139				
Accès à l'assistance juridique	171 109	0	171 109				
Accès au territoire et non-refoulement	238 589	0	238 589				
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	258 391	0	258 391				
Sous-total	790 683	115 088	905 771				
Procédures de protection équitables							
Enregistrement et établissement de profils	1 089 314	0	1 089 314				
Détermination du statut de réfugié	1 295 035	0	1 295 035				
Enregistrement et documents d'état civil	200 187	0	200 187				
Sous-total	2 584 536	0	2 584 536				
Protection contre la violence et l'exploitation							
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	525 857	0	525 857				
Détention non arbitraire	503 345	0	503 345				
Protection des enfants	499 667	0	499 667				
Sous-total	1528 869	0	1 528 869				
Besoins élémentaires et services essentiels							
Santé	1363 646	0	1363 646				
Santé génésique et services liés au VIH	915 684	0	915 684				
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	592 016	0	592 016				
Éducation	2 829 156	0	2 829 156				
Sous-total	5 700 502	0	5 700 502				
Autonomisation et autosuffisance communaut	taires						
Mobilisation communautaire	1 533 523	0	1 533 523				
Autosuffisance et moyens d'existence	2 058 761	0	2 058 76				
Sous-total	3 592 284	0	3 592 284				
Solutions durables							
Stratégie de solutions globales	118 469	0	118 469				
Retour volontaire	125 895	0	125 895				
Intégration	184 611	0	184 611				
Réinstallation	627 337	0	627 337				
Réduction renforcée des cas d'apatridie	0	395 296	395 296				
Sous-total	1 056 312	395 296	1 451 608				
Leadership, coordination et partenariats							
Coordination et partenariats	640 903	0	640 903				
Sous-total	640 903	0	640 903				
Total	15 894 090	510 384	16 404 474				
Budget 2011 révisé	16 336 548	399 752	16 736 300				

#### **PARTENAIRES**

#### Partenaires d'exécution

#### ONG

Harvest Centre Berhad Kumpulan ACTS (A Call To Serve) Sdn Bhd Partnership in Enterprise Taiwan Buddhist Tzu-Chi Foundation TECH Outreach Wadah/Future Global Network

#### Autres

BSP/ONU VNU/PNUD

### Partenaires opérationnels

#### **ONG**

Hartford Academy
Health Equities International
Malaysia Care
Malaysian Relief Agency
Mercy Malaysia
Nur Salam
Shelter
Soroptimist International Johor Bahru
Taiwan Buddhist Tzu-Chi Foundation

#### Autres

UNICEF